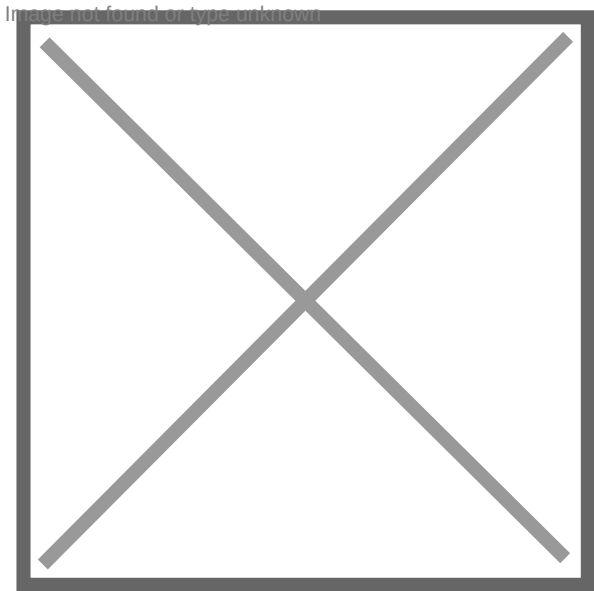




Conseil pour statut d'entreprise self défense

Par **benoit6503**, le **18/02/2010** à **12:38**

Bonjour,

J'ai pour projet d'organiser des stages de self défense. Je voudrais savoir si je dois créer une société, un association, ou autre, sachant que c'est à but lucratif.

Dans les différents cas, j'aimerais savoir laquelle de ces options serait la plus avantageuse pour moi, compte tenu des impôts.

Pour information, j'aurai un employé qui recevra un salaire par évènement.

Merci pour votre aide.

Cordialement